Avis d'assemblée annuelle et avis de disponibilité des documents relatifs à l'assemblée

Vous recevez le présent avis en tant que porteur non inscrit (ou propriétaire véritable) d'actions de Cenovus Energy Inc. (« Cenovus » ou la « société »). Cenovus a décidé de transmettre aux actionnaires les documents relatifs à son assemblée annuelle des actionnaires 2023 (l'« assemblée annuelle ») en suivant les procédures de notification et d'accès. La société vous donne ainsi accès à sa circulaire de sollicitation de procurations datée du 1er mars 2023 (la « Circulaire ») et à son rapport annuel 2022 (qui comprend ses états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le rapport de gestion connexe) par voie électronique plutôt que de vous en envoyer un exemplaire imprimé par la poste, comme le permettent les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Nous vous envoyons, joint au présent avis, un formulaire d'instructions de vote qui vous permettra d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

Les procédures de notification et d'accès nous permettent de transmettre la Circulaire et le rapport annuel 2022 (collectivement, les « documents relatifs à l'assemblée ») de manière plus écologique et plus économique : nous utilisons ainsi moins de papier et réduisons nos frais d'impression et d'envoi postal des documents destinés aux actionnaires.

Avis est donné par les présentes que l'assemblée annuelle de Cenovus aura lieu :

le :	26 avril 2023, à 11 h (heure de Calgary)	**au :**	assemblée virtuelle https://web.lumiagm.com/422837892

aux fins suivantes, qui sont décrites dans la Circulaire à la rubrique « But de l'assemblée » et aux autres rubriques énumérées ci-dessous :

1. Présenter les états financiers consolidés de Cenovus ainsi que le rapport des auditeurs connexe pour l'exercice clos le 31 décembre 2022;
2. Nommer les auditeurs de la société;
3. Élire les administrateurs de la société;
4. Accepter une résolution consultative des actionnaires à caractère non obligatoire portant sur la ligne de conduite de la société en matière de rémunération de la haute direction;
5. Approuver la proposition des actionnaires concernant la communication d'information à propos de nos activités de lobbying;
6. Délibérer sur les autres questions qui peuvent être dûment soumises à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Comment demander un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée

Les porteurs non inscrits (ou propriétaires véritables) d'actions peuvent demander qu'un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée leur soit envoyé par la poste, sans frais, dans l'année suivant le dépôt de ces documents sur le site de SEDAR, en communiquant avec nous comme il est indiqué ci-dessous et en entrant le numéro de contrôle de 16 chiffres indiqué sur le formulaire d'instructions de vote, puis en suivant les directives données :

en ligne à l'adresse www.proxyvote.com, ou

par téléphone (sans frais) au 1 877 907-7643, en Amérique du Nord, ou au 1 303 562-9306 (en français) ou au 1 303 562-9305 (en anglais), si vous appelez de l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Si vous n'avez pas de numéro de contrôle, téléphonez (sans frais) au 1 844 973-0593 (en français) ou au 1 844 916-0609 (en anglais) si vous êtes en Amérique du Nord ou au 1 303 562-9306 (en français) ou au 1 303 562-9305 (en anglais) si vous téléphonez de l'extérieur de l'Amérique du Nord. Un exemplaire imprimé vous sera envoyé dans les trois jours ouvrables suivant la réception de votre demande.

Si vous demandez un exemplaire imprimé, sachez que vous ne recevrez pas de deuxième formulaire d'instructions de vote; conservez celui que vous avez pour pouvoir exercer vos droits de vote.

Pour pouvoir recevoir votre exemplaire imprimé avant la date limite fixée pour le vote et avant la date de l'assemblée, votre demande doit être reçue au plus tard à **17 h (heure avancée de l'Est) le lundi 10 avril 2023**.

Cenovus ne transmet un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée qu'aux actionnaires ayant demandé de recevoir sous forme imprimée, ponctuellement ou en tout temps, les documents à leur intention.

Exercice des droits de vote

NOTEZ BIEN QU'IL NE SUFFIT PAS DE RETOURNER LE PRÉSENT AVIS POUR EXERCER VOS DROITS DE VOTE. Vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos actions par un des moyens mentionnés ci-dessous et décrits dans votre formulaire d'instructions de vote ci-joint :

par Internet :	www.proxyvote.com
par téléphone :	1 800 474-7501 (en français) ou 1 800 474-7493 (en anglais)
par courrier électronique :	Data Processing Centre C.P. 3700, Stn Industrial Park Markham (Ontario) L3R 9Z9

Les procurations doivent parvenir à Cenovus au plus tard à **11 h (heure de Calgary) le 24 avril 2023** ou, en cas d'ajournement de l'assemblée, au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés) avant l'heure de sa reprise. Étant donné que vous êtes porteur non inscrit (ou propriétaire véritable) d'actions, il est possible que vous deviez transmettre votre formulaire d'instructions de vote avant cette heure et cette date limites pour que vos voix puissent être enregistrées en temps voulu; voyez à ce sujet les précisions dans votre formulaire d'instructions de vote. Pour vous assurer que vos voix soient comptées, assurez-vous de transmettre votre formulaire d'instructions de vote dans le délai qui y est précisé.

VEUILLEZ PRENDRE CONNAISSANCE DE LA CIRCULAIRE AVANT DE VOTER

Vous pouvez obtenir les documents relatifs à l'assemblée et les autres documents pertinents à l'une des adresses suivantes :

www.cenovus.com/annual-meeting-materials ou **www.sedar.com**

Pour toute question concernant les procédures de notification et d'accès, veuillez téléphoner (sans frais) au 1 844 973-0593 (en français) ou au 1 844 916-0609 (en anglais) si vous êtes en Amérique du Nord. Si vous téléphonez de l'extérieur de l'Amérique du Nord, veuillez composer le 1 303 562-9306 (en français) ou le 1 303 562-9305 (en anglais).